

C'est un kit qui contient les composantes suivantes:  
THC 901 NEUTRAL BASE  
DECKTITE 235 GS CURATIVE 12 OZ CAN

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

**Identificateur du produit:** THC 901 NEUTRAL BASE  
**Code de produit:** 964235 802

### Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Produit d'étanchéité  
**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

### Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Tremco Incorporated  
3735 Green Road  
BEACHWOOD OH 44122  
US

**Personne à contacter:** Département d'EH&S  
**Téléphone:** 216-292-5000  
**Numéro de téléphone d'appel d'urgence:** 1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

## 2. Identification du/des danger(s)

### Classification du Danger

#### Risques pour la Santé

Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	38.16 %
Toxicité aiguë, cutanée	38.27 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	99.77 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	94.33 %

### Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 2
--	-------------

#### Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	84.36 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	100 %

### Éléments d'Étiquetage

**Symbole de Danger:**



**Mot Indicateur:** Danger

**Mention de Danger:** Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Toxique pour les organismes aquatiques

**Conseil de Prudence**

**Prévention:** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Intervention:** Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

**Entreposage:** Garder sous clef.

**Élimination:** Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:** Aucune.

### 3. Composition/Information sur les composants

**Mélanges**

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Calcium Carbonate (Limestone)	1317-65-3	30 - 60%
Butyl benzyl phthalate	85-68-7	7 - 13%
Petroleum distillates	64742-47-8	5 - 10%
Xylene	1330-20-7	1 - 5%
Ethylbenzene	100-41-4	0.1 - 1%
Toluene	108-88-3	0.1 - 1%
Nonane	111-84-2	0.1 - 1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

**Ingestion:** Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Rincer la bouche.

<b>Inhalation:</b>	Sortir au grand air.
<b>Contact Cutané:</b>	Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**

**Symptômes:** Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.

**Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis**

**Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Risques d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)**

**Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

**Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Données non disponibles.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

**Procédures de notification:** En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

**Mesures de Précautions Environnementales:** Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

## 7. Manipulation et entreposage

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de poussière.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:**

Garder sous clef.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

**Paramètres de Contrôle**

**Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	PEL	15 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Calcium Carbonate (Limestone) - Fraction alvéolaire.	PEL	5 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Petroleum distillates - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	TWA	200 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
Xylene	TWA	100 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	STEL	150 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	PEL	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	PEL	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Toluene	TWA	20 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	TWA	200 ppm	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	Ceiling	300 ppm	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	MAX. CONC	500 ppm	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Nonane	TWA	200 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (02 2012)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	STEL	20 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium Carbonate (Limestone) - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Petroleum distillates - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Petroleum distillates	TWAEV	525 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Petroleum distillates - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWAEV	200 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWAEV	200 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Xylene	TWA	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)

Xylene	TWAEV	100 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	150 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Xylene	TWA	100 ppm	434 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	150 ppm	651 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Ethylbenzene	STEL	125 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWAEV	100 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethylbenzene	TWA	100 ppm	434 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	125 ppm	543 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Toluene	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Toluene	TWAEV	20 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Toluene	TWA	50 ppm	188 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

#### Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene (Acides méthylhippuriques: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	1.5 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEL (03 2013)
Ethylbenzene (Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique: Temps	0.15 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEL (02 2014)

d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)		
Toluene (o-crésol, avec hydrolyse: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.3 mg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEL (03 2013)
Toluene (toluène: Temps d'échantillonnage : Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail.)	0.02 mg/l (Sang)	ACGIH BEL (03 2013)
Toluene (toluène: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.03 mg/l (Urine)	ACGIH BEL (03 2013)

**Contrôles Techniques Appropriés**

Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

- Informations générales:** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Protection du visage/des yeux:** Porter des lunettes de protection/masque facial.
- Protection de la Peau Protection des Mains:** Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
- Autre:** Données non disponibles.
- Protection Respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
- Mesures d'hygiène:** Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Apparence**

- État physique:** Solide
- Forme:** Pâte
- Couleur:** Blanc
- Odeur:** Suave
- Seuil de perception de l'odeur:** Données non disponibles.
- pH:** Données non disponibles.
- Point de fusion/point de congélation:** Données non disponibles.
- Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:** Données non disponibles.



<b>Point d'éclair:</b>	Données non disponibles.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus lent que l'acétate de butyle normal
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Pression de vapeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité de vapeur:</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
<b>Densité relative:</b>	1.2
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Alcools Amines Acides forts. Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate). Bases fortes. Eau, humidité.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.
<b>Inhalation:</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact Cutané:</b>	Provoque une légère irritation cutanée.

**Contact avec les yeux:** Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

**Orale**  
**Produit:** ATEmix: 141,964.05 mg/kg

**Cutané**  
**Produit:** ATEmix: 21,773.7 mg/kg

**Inhalation**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité à Dose Répétée**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Corrosion et/ou Irritation de la Peau**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Butyl benzyl phthalate	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant
Petroleum distillates	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant
Xylene	in vivo (Lapin, 24 hrs): Modérément irritant
Ethylbenzene	Effet irritant.
Toluene	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant
Nonane	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Cancérogénicité**  
**Produit:** Susceptible de provoquer le cancer.

#### Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Ethylbenzene Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**  
Aucun composant cancérogène identifié

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):**  
Aucun composant cancérigène identifié**Mutagénicité de la Cellule Germinale**

**In vitro**  
**Produit:** Données non disponibles.

**In vivo**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

**12. Informations écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Butyl benzyl phthalate LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1.39 - 3.88 mg/l Mortalité

Petroleum distillates LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 2.9 mg/l Mortalité

Xylene LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 13.41 mg/l Mortalité

Ethylbenzene LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 70 - 149 mg/l Mortalité

LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 112 - 170 mg/l Mortalité

LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 113 - 162 mg/l Mortalité

LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 66 - 276 mg/l Mortalité

LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 24 h): 11 - 18 mg/l Mortalité

Toluene LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 71.7 - 82.8 mg/l Mortalité

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Butyl benzyl phthalate	CE50 (Cladocère, 48 h): > 10 mg/l Intoxication CE50 (Americamysis bahia, 48 h): > 0.9 mg/l Mortalité CE50 (Cladocère, 24 h): > 10 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 21 d): > 0.76 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 14 d): > 0.76 mg/l Intoxication
Xylene	LC 50 (Cladocère, 24 h): > 100 - 1,000 mg/l Mortalité
Ethylbenzene	CE50 (Cladocère, 24 h): 1.47 - 2.18 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 1.51 - 2.14 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 1.63 - 2.28 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 2.2 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 1.53 - 3.17 mg/l Intoxication
Toluene	LC 50 (Cladocère, 24 h): 240 - 420 mg/l Mortalité CE50 (Cladocère, 48 h): < 9.83 mg/l Intoxication

**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Butyl benzyl phthalate	NOAEL (Pimephales promelas, 126 d): 64.6 - 67.5 µg/l résultat expérimental
Petroleum distillates	NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 28 d): 0.098 mg/l QSAR
Xylene	NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 56 d): > 1.3 mg/l résultat expérimental
Toluene	NOAEL (Pimephales promelas, 32 d): 4 mg/l résultat expérimental
Nonane	NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 28 d): 0.252 mg/l QSAR

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la flore aquatique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Persistence et Dégradabilité****Biodégradation**

**Produit:** Données non disponibles.

**Rapport DBO/DCO**

**Produit:** Données non disponibles.

**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Butyl benzyl phthalate	Lepomis macrochirus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 772 (Flow through)
Toluene	Algues vertes, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 3,016 (Static)

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Butyl benzyl phthalate	Log K <sub>ow</sub> : 4.91
Xylene	Log K <sub>ow</sub> : 3.12 - 3.20
Ethylbenzene	Log K <sub>ow</sub> : 3.15
Toluene	Log K <sub>ow</sub> : 2.73
Nonane	Log K <sub>ow</sub> : 5.46

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.**Autres Effets Nocifs:** Toxique pour les organismes aquatiques.**13. Considérations relatives à l'élimination****Instructions pour l'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.**14. Informations relatives au transport****TDG:**

Non réglementé

**CFR / DOT:**

Non réglementé

**IMDG:**

Non réglementé

**15. Données réglementaires****Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Butyl benzyl phthalate	100 lbs.
Xylene	100 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.
Toluene	1000 lbs.
Nonane	100 lbs.
Dibutyl phthalate	10 lbs.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**

Risque différé (chronique) pour la santé

**SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Butyl benzyl phthalate	100 lbs.
Xylene	100 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.
Toluene	1000 lbs.
Nonane	100 lbs.
Dibutyl phthalate	10 lbs.

**SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Calcium Carbonate (Limestone)	500 lbs
Butyl benzyl phthalate	500 lbs
Petroleum distillates	500 lbs
Xylene	500 lbs
Ethylbenzene	500 lbs
Toluene	500 lbs
Nonane	500 lbs

**SARA 313 (Déclaration au TRI)**

<u>Identité Chimique</u>
Xylene
Ethylbenzene

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Réglementation des États**

## États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

## États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

### Identité Chimique

Calcium Carbonate (Limestone)  
Butyl benzyl phthalate  
Petroleum distillates  
Xylene

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

### Identité Chimique

Calcium Carbonate (Limestone)  
Butyl benzyl phthalate  
Petroleum distillates  
Xylene

## États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

### Identité Chimique

Calcium Carbonate (Limestone)  
Butyl benzyl phthalate  
Petroleum distillates  
Xylene

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

### Identité Chimique

Butyl benzyl phthalate  
Xylene

## Autres Règlements:

Lorsque le produit est mélangé avec l'autre partie de façon appropriée, son contenu en COV, moins l'eau et le solvant exonéré, est de:  
112 g/l

## Inventaires:

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

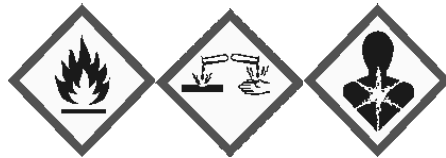
**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

<b>Date de la Révision:</b>	07/29/2015
<b>Version n°:</b>	1.0
<b>Autres Informations:</b>	Données non disponibles.
<b>Avis de non-responsabilité:</b>	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.





**Symbole de Danger:**



**Mot Indicateur:** Danger

**Mention de Danger:** Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Nocif pour les organismes aquatiques

**Conseil de Prudence**

**Prévention:** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard. Lavez vigoureusement après manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Intervention:** EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas de feu: Utiliser ... comme moyen d'extinction.

**Entreposage:** Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

**Élimination:** Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:**

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

**3. Composition/Information sur les composants****Mélanges**

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Xylene	1330-20-7	15 - 40%
Poly(oxypropylene) diamine	9046-10-0	10 - 30%
Ethylbenzene	100-41-4	3 - 7%
Toluene	108-88-3	0.1 - 1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**4. Premiers soins**

- Ingestion:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.
- Inhalation:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.
- Contact Cutané:** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.
- Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**

- Symptômes:** Irritation des voies respiratoires. Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmolement.

**Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis**

- Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

- Risques d'Incendie Généraux:** Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. L'eau peut être inefficace pour combattre le feu. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

## Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées:</b>	Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et étendra le feu.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:</b>	Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation spontanée ou s'enflammer de manière explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et gaz à des concentrations explosives.

## Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

<b>Procédures de lutte contre l'incendie:</b>	Données non disponibles.
<b>Équipement de protection spécial pour les pompiers:</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
<b>Procédures de notification:</b>	En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.
<b>Mesures de Précautions Environnementales:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

## 7. Manipulation et entreposage

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

**Paramètres de Contrôle**

**Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene	TWA	100 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	STEL	150 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
Ethylbenzene	PEL	100 ppm 435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	20 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
Toluene	PEL	100 ppm 435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	20 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
Toluene	TWA	200 ppm	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	Ceiling	300 ppm	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	MAX. CONC	500 ppm	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene	TWA	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's.

				(Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Xylene	TWAEV	100 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	150 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Xylene	TWA	100 ppm	434 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	150 ppm	651 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Ethylbenzene	STEL	125 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWAEV	100 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethylbenzene	TWA	100 ppm	434 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	125 ppm	543 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Toluene	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Toluene	TWAEV	20 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Toluene	TWA	50 ppm	188 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

### Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene (Acides méthylhippuriques: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	1.5 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEL (03 2013)

Ethylbenzene (Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.15 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEL (02 2014)
Toluene (o-crésol, avec hydrolyse: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.3 mg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEL (03 2013)
Toluene (toluène: Temps d'échantillonnage : Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail.)	0.02 mg/l (Sang)	ACGIH BEL (03 2013)
Toluene (toluène: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.03 mg/l (Urine)	ACGIH BEL (03 2013)

#### Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

#### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

<b>Informations générales:</b>	L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant.
<b>Protection du visage/des yeux:</b>	Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
<b>Protection de la Peau</b> <b>Protection des Mains:</b>	Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
<b>Autre:</b>	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact cutané avec cette matière.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence**

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Jaune
<b>Odeur:</b>	Légère, piquante
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	39 °C 102 °F (Setaflash coupelle fermée)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus lent que l'éther
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Pression de vapeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité de vapeur:</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
<b>Densité relative:</b>	0.98
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Données non disponibles.

**10. Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Chaleur, étincelles, flammes.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Acides forts.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.



**11. Informations toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables**

**Ingestion:** Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

**Inhalation:** À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

**Contact Cutané:** Entraîne des brûlures sévères à la peau.

**Contact avec les yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.

**Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)****Orale**

**Produit:** ATEmix: 10,940.39 mg/kg

**Cutané**

**Produit:** ATEmix: 25,910.43 mg/kg

**Inhalation**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité à Dose Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Corrosion et/ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Données non disponibles.

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Xylene in vivo (Lapin, 24 hrs): Modérément irritant

Poly(oxypropylene)  
diamine in vivo (Lapin, 24 hrs): Corrosif

Ethylbenzene Effet irritant.

Toluene in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Susceptible de provoquer le cancer.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Ethylbenzene                      Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérigène identifié

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):**

Aucun composant cancérigène identifié

**Mutagénicité de la Cellule Germinale**

**In vitro**

**Produit:**                                      Données non disponibles.

**In vivo**

**Produit:**                                      Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:**                                      Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**

**Produit:**                                      Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:**                                      Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:**                                      Données non disponibles.

**Autres Effets:**                              Données non disponibles.

**12. Informations écologiques**

**Écotoxicité:**

**Dangers aigus pour le milieu aquatique:**

**Poisson**

**Produit:**                                      Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Xylene                                      LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 13.41 mg/l Mortalité

Ethylbenzene                              LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 70 - 149 mg/l Mortalité  
 LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 112 - 170 mg/l Mortalité  
 LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 113 - 162 mg/l Mortalité  
 LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 66 - 276 mg/l Mortalité  
 LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 24 h): 11 - 18 mg/l Mortalité

Toluene                                      LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 71.7 - 82.8 mg/l Mortalité

**Invertébrés Aquatiques**

<b>Produit:</b>	Données non disponibles.
<b>Substance(s) spécifiée(s):</b>	
Xylene	LC 50 (Cladocère, 24 h): > 100 - 1,000 mg/l Mortalité
Ethylbenzene	CE50 (Cladocère, 24 h): 1.47 - 2.18 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 1.51 - 2.14 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 1.63 - 2.28 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 2.2 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 1.53 - 3.17 mg/l Intoxication
Toluene	LC 50 (Cladocère, 24 h): 240 - 420 mg/l Mortalité CE50 (Cladocère, 48 h): < 9.83 mg/l Intoxication

**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson**

<b>Produit:</b>	Données non disponibles.
<b>Substance(s) spécifiée(s):</b>	
Xylene	NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 56 d): > 1.3 mg/l résultat expérimental
Toluene	NOAEL (Pimephales promelas, 32 d): 4 mg/l résultat expérimental

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la flore aquatique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation**

**Produit:** Données non disponibles.

**Rapport DBO/DCO**

**Produit:** Données non disponibles.

**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Toluene Algues vertes, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 3,016 (Static)

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Xylene Log K<sub>ow</sub>: 3.12 - 3.20

Ethylbenzene Log Kow: 3.15

Toluene Log Kow: 2.73

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Nocif pour les organismes aquatiques.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions pour l'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

### 14. Informations relatives au transport

**TDG:**

UN2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Xylene, Aliphatic Amine), 3 (8), PG III

**CFR / DOT:**

UN2924, Flammable liquids, corrosive, n.o.s. (Xylene, Aliphatic Amine), 3(8), PG III

**IMDG:**

UN2924, FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Xylene, Aliphatic Amine, Tricresyl Phosphate), 3(8), PG III, POLLUANT MARIN

**Further Information:**

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

### 15. Données réglementaires

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

<b><u>Identité Chimique</u></b>	<b><u>Quantité à déclarer</u></b>
Xylene	100 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.
Toluene	1000 lbs.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**

Danger d'incendie

Risques immédiats (aigus) pour la santé

Risque différé (chronique) pour la santé

**SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Xylene	100 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.
Toluene	1000 lbs.

**SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Xylene	500 lbs
Poly(oxypropylene) diamine	500 lbs
Ethylbenzene	500 lbs
Toluene	500 lbs

**SARA 313 (Déclaration au TRI)**

<u>Identité Chimique</u>
Xylene
Ethylbenzene

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Réglementation des États****États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

<u>Identité Chimique</u>
Xylene
Tricresyl phosphate
Ethylbenzene

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

<u>Identité Chimique</u>
Xylene
Ethylbenzene

## États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

### Identité Chimique

Xylene  
Ethylbenzene

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

### Identité Chimique

Xylene  
Ethylbenzene

### Autres Règlements:

<b>COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré):</b>	211 g/l
<b>COV - Méthode 310:</b>	21.56 %

### Inventaires:

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Le Japon Liste d'ISHL:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Liste de Pharmacopée de Japon:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

**Date de la Révision:** 07/29/2015

**Version n°:** 1.0

**Autres Informations:** Données non disponibles.

**Avis de non-responsabilité:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

